

MODERNISATION DU PROCESSUS AFFILIATION

Un service en ligne dédié aux nouveaux embauchés : « Je m'affilie »

Destiné aux salariés des IEG qui ne sont pas encore affiliés et qui sont couverts pour les parts obligatoire et complémentaire ou pour la part complémentaire seule, le service « Je m'affilie » est accessible depuis le site Camieg.fr.

Il permet au salarié de transmettre les données et pièces justificatives à la Camieg pour ouvrir ses droits et rattacher les membres de sa famille à son dossier en une seule démarche.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer des documents à la Camieg par voie postale pour s'affilier, la transmission se fait désormais en ligne sur cet espace dédié.

+ d'info sur Camieg.fr



LE DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY

Il s'agit d'un dispositif qui facilite l'accès à un accompagnement psychologique.

Vous souffrez de troubles anxieux ou de troubles dépressifs ? De troubles du comportement alimentaire ? Vous souhaitez consulter un psychologue ?

Avec le dispositif « Mon soutien psy », vous pouvez bénéficier de 12 séances d'accompagnement psychologique par an entièrement remboursées par la Camieg.

[Retrouvez toutes les informations et conditions sur Camieg.fr](#)

UN NOUVEAU TÉLÉSERVICE : DÉCLARATION DU NOUVEAU NÉ SUR AMELI

Vous pouvez déclarer la naissance de votre enfant depuis votre compte (rubrique « mes démarches ») après sa naissance (entre 5 à 8 jours après la déclaration en mairie) ou après son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption. Vous n'avez pas de justificatif à fournir.

En revanche, pour bénéficier de la prime Layette, il convient de renvoyer le formulaire dédié à Camieg – 92011 Nanterre Cedex.

DÉCLAREZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT PAR TÉLÉTRANSMISSION

La déclaration de choix de votre médecin traitant peut s'effectuer en ligne si le médecin vous le propose et avec votre accord.

Elle s'effectue lors d'une consultation en cabinet et sur présentation de votre carte Vitale. Le médecin que vous avez choisi fait la déclaration en ligne et la transmet directement à votre caisse d'Assurance Maladie.

C'est simple et rapide : pas de formulaire à remplir, pas de courrier à envoyer, votre déclaration est enregistrée immédiatement par votre caisse d'Assurance Maladie.



Mon guide Camieg

La Camieg vous propose un nouveau guide d'informations pratiques pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale maladie.

Il répondra à toutes vos questions sur vos droits, vos démarches, vos prestations de santé ainsi que les différents acteurs de votre couverture sociale maladie.



Vidéo pour les nouveaux affiliés

Vous venez de vous affilier à la Camieg et vous souhaitez en savoir plus sur votre nouvelle caisse d'assurance maladie, cette vidéo est faite pour vous !

Consultez [Mon guide Camieg](#) et la vidéo sur [Camieg.fr](#)



BIEN ENVOYÉ, RAPIDEMENT TRAITÉ !

Une feuille de soins, un devis, une facture, un avis d'arrêt de travail, ... Avant de l'envoyer, pensez à vérifier quel organisme doit le réceptionner.

Afin de vous aider dans cette démarche, la Camieg a lancé une campagne qui s'appuie sur 3 visuels mettant chacun l'accent sur un document pour vous permettre d'identifier en un coup d'œil le bon destinataire. La Camieg met également à votre disposition un tableau *Où envoyer vos documents ?*, à consulter sur [Camieg.fr](#)

Un devis ?
Envoyez-le à votre surcomplémentaire.

Energie Mutuelle, Solémus ou Roadster

Bien envoyé, rapidement traité !
d'infos sur [camieg.fr](#)

Un avis d'arrêt de travail ?
Rapprochez-vous de votre employeur.

Bien envoyé, rapidement traité !
d'infos sur [camieg.fr](#)

Une facture d'ostéopathie ?
Envoyez-la à votre surcomplémentaire.

Energie Mutuelle, Solémus ou Roadster

Bien envoyé, rapidement traité !
d'infos sur [camieg.fr](#)

Bien envoyés, rapidement traités !
Devis, factures... envoyez-les au bon destinataire.

d'infos sur [camieg.fr](#)